

## L'OGEC ? De quoi s'agit-il ?

### Ou

## Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'OGEC sans oser le demander

L'OGEC c'est le plus petit maillon d'une structure nationale.

L'Ogec (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) est affilié à l'UDOGEC – Union départementale – elle-même affiliée à la FNOGEC – Fédération Nationale. Tous ces organismes sont des associations loi de 1901 à but non lucratif dont la mission est comme leur nom l'indique de « gérer » les établissements scolaires de l'Enseignement Catholique.

Mais que veut dire « Gérer une école » ?

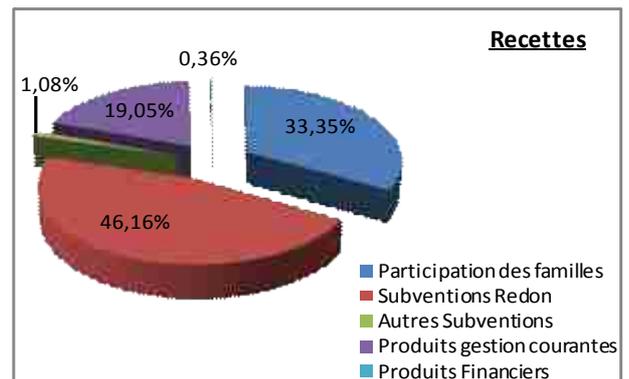
L'Ogec ne s'occupe absolument pas de la mission éducative de l'école. Ce périmètre est de la responsabilité entière et exclusive du chef d'établissement. Mais pour pouvoir assurer correctement cette mission le directeur et son équipe enseignante ont besoin de moyens : des locaux adaptés, du mobilier, des fournitures, une cantine, du personnel de service et d'entretien, etc.... Et qui dit moyens, dit finances, l'Ogec a donc en charge de gérer ce budget de fonctionnement de l'école.

Pour l'école St-Michel ce budget est de l'ordre de 225 000 Euros par an.

Quelles sont les ressources de l'Ogec ?

Les ressources financières se répartissent en trois catégories :

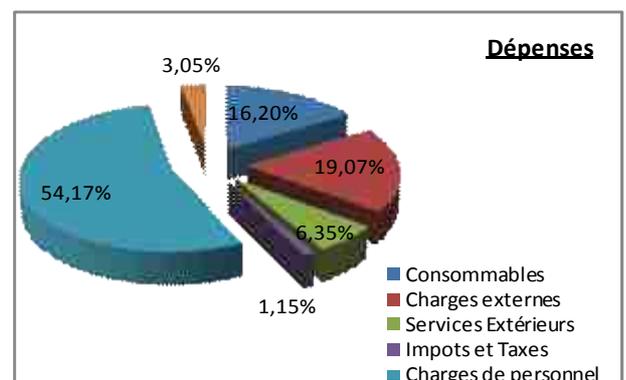
- Les subventions que la Mairie de Redon nous verse au titre du contrat qui nous lie pour 50%.
- Les contributions des familles pour la scolarité, la garderie, les sorties scolaires pour 35%
- Des subventions et revenus divers pour les 15% restant.



Et quelles sont les dépenses de l'Ogec ?

Le principal poste de dépense (un peu plus de 50%) est constitué des salaires versés au personnel non enseignant dont l'Ogec est l'employeur. En 2012 l'Ogec emploie 10 personnes : Mmes JOSSO, JAMET, SICARD (ASEM) Mmes CANARD et MESSELOT (EVS), Mme GARDON (Secrétaire), Mmes GUEYE, PERINNI, POTIER (personnel de service), Mme RAULT (chef d'établissement).

Le reste se répartit sur une multitude de postes correspondant à l'entretien des locaux, les énergies, les fournitures scolaires, les activités pédagogiques, etc...



## **Mais concrètement que font les membres de l'Ogec ?**

Les moyens financiers de l'école ne nous permettent pas de faire réaliser toutes les tâches administratives ou matérielles nécessaires par des professionnels. Chaque membre de l'Ogec prend donc à sa charge, en fonction de sa disponibilité, de ses compétences et de ses souhaits, la responsabilité d'une tâche récurrente :

- Etablir les contrats d'embauche ;
- Etablir et suivre les plannings de travail du personnel ;
- Suivre les comptes bancaires, les règlements des familles ;
- Assurer la paye ;
- Entretien des espaces extérieurs ;
- Effectuer des petits travaux d'entretien ;
- Etc..

Ou ponctuelle :

- Négocier le contrat de location du photocopieur ;
- Revoir les conditions de notre contrat d'assurance ;
- Organiser et coordonner une journée travaux ;
- Etc..

Le Conseil d'administration dont font partie tous les membres de l'Ogec se réunit environ tous les 2 mois. Entre les réunions, à chacun de prendre le temps nécessaire pour assurer la mission qu'il a accepté de suivre.

## **Et aujourd'hui quels sont les membres de l'Ogec ?**

En cette année 2013 l'Ogec compte 7 membres seulement :

- Votre serviteur, Xavier HAAS, président

Dument et efficacement secondé par

Cécilia GARNIER trésorière

Yann de la MORINIÈRE secrétaire

Bertrand RICAUD , entretien et travaux

Laurence BOUTHEMY planning du personnel

Chrystel PERROT suivi comptes familles

Charlotte PELTIER dossiers divers

A noter que la directrice de l'école et la présidente de l'APEL font partie de droit du conseil d'administration de l'Ogec.

## **Pour entrer à l'Ogec quelles sont les conditions ?**

Une seule ! : Etre motivé pour donner un peu de son temps au service de l'école. A la différence de l'APEL, il n'est pas nécessaire d'être parents d'élèves pour faire partie de l'Ogec.